

## La synodalité – L'Église est l'affaire de tous, par Mgr Jean-Charles Descubes, président de la Fondation Jean Rodhain



Rome, le 10 octobre, le pape François, et dans les Eglises qui leur sont confiées, le 17 octobre, les évêques inviteront les communautés chrétiennes à s'engager activement dans un processus qui conduira en octobre 2023 à l'assemblée générale du Synode des Evêques : *Pour une Eglise synodale : communion, participation et mission.*

### **A SYNODALITÉ – L'ÉGLISE EST L'AFFAIRE DE TOUS**

Le 17 octobre 2015, dans son Discours à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'institution du Synode des Evêques, le pape François décrit la synodalité comme *le chemin que Dieu attend de l'Eglise du troisième millénaire.*

En tout temps et en tout lieu l'Eglise doit se regarder au miroir de l'Évangile et se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint pour être fidèle à sa mission.

A toutes celles et à tous ceux qui forment l'Eglise il revient de discerner, à la lumière de la Parole de Dieu, ce que l'Esprit lui inspire aujourd'hui dans les circonstances particulières où

elle se trouve. Pour ce faire, chacune et chacun apprend de l'autre, se laisse transformer par sa parole et se risque dans une parole, alors qu'une longue pratique ecclésiale a induit que la gouvernance de l'Eglise était le seul fait de ministres ordonnés, évêques et prêtres[1].

Avant d'être une doctrine, la synodalité est une pratique de communion, de participation et de mission[2]. Elle veut faire sa place à tous et singulièrement aux plus pauvres qui n'ont pas habituellement accès à la parole.

### Le peuple de Dieu

L'Eglise se manifeste à la Pentecôte (Ac 2) par une effusion de l'Esprit et une confession de foi, la prédication de Pierre.

Elle poursuit l'œuvre de Jésus dans les conditions historiques et concrètes qui sont celles de l'humanité[3] : servir l'Evangile de Dieu dans le monde (Mt 28, 18-20 ; Jn 3, 16).

Saint Pierre écrit à ses correspondants : *Vous êtes une descendance choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple destiné au salut, pour que vous annonciez les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Autrefois vous n'étiez pas un peuple, mais maintenant vous êtes le peuple de Dieu* (1 P 2, 9-10).

L'Eglise est un peuple qui a reçu une mission et qui est habitée d'une tradition vivante. Elle n'est pas une masse indifférenciée.

L'Eglise est hiérarchique, car elle est organisée depuis le temps des Apôtres que Jésus a choisis. Chacun y a sa place selon la grâce qu'il reçoit et peut y faire entendre sa voix. Certains y exercent un ministère particulier pour que, consciente de son identité reçue de Dieu, l'Eglise se construise et se présente comme cette portion d'humanité qui n'est pas à l'écart du monde ni chargée de le dominer ou de lui imposer ses valeurs, mais qui est le signe, le sacrement, de la tendresse de Dieu et de l'unité du genre humain (Vatican II, Constitution sur l'Eglise, 1).

La synodalité est la forme historique du cheminement de l'Eglise.

Un exemple d'exercice de la synodalité est donné dès la première génération chrétienne dans l'Assemblée de Jérusalem. Elle a valeur de référence (Ac 15, 1-34).

### Tous acteurs de la synodalité de l'Eglise

Parce que la foi et les sacrements de la foi, baptême, confirmation et Eucharistie, sont actes du Christ par lesquels il unit les chrétiens à son mystère, les chrétiens sont appelés à juste titre prêtres, prophètes et rois.

Prêtres dans l'offrande de leur vie à Dieu en lui présentant ce qu'ils ont mais surtout ce qu'ils sont.

Prophètes en témoignant de la vie et de l'espérance qui les habitent.

Rois en modelant leur rapport aux autres sur celui du Christ venu pour servir et non pour être servi.

Il s'ensuit qu'aucun fidèle du Christ ne peut se dérober à la mission de l'Eglise ou s'en décharger sur d'autres. Dans une solidarité mutuelle et chacun selon ses moyens, tous les chrétiens sont appelés à manifester que le monde où ils vivent est aimé de Dieu, et à construire une humanité toujours plus juste et fraternelle dans laquelle, par grâce, et selon le chemin mystérieux qui est le sien, chacune et chacun pourra se découvrir enfant de Dieu et frère et sœur de chacun.

Certes tout le monde ne fait pas tout et n'a pas à tout faire. A terme, on ne saurait plus exactement ce que chacun doit faire. La mission de l'Eglise ne saurait non plus être confisquée par quelques-uns ou par quelqu'un. On ne choisit pas de faire ce qui plait en ignorant ce pourquoi on est doué ou appelé pour le bien de l'ensemble. *Chacun selon la grâce reçue, mettez-vous au service les uns des autres* (1 P 4, 10-11 mais aussi 1 Co 12, 4-11[4] ou encore Ep 4, 11-13).

La répartition des services et des responsabilités ne décharge ni l'ensemble de la communauté ni chacun en particulier du souci de la mission tout entière.

Pour la mise en œuvre de la mission de l'Eglise, les charges sont diverses ; elles sont toujours au service de la vie de l'ensemble, mais cela n'entraîne aucune supériorité des personnes qui les exercent sur d'autres personnes.

*Entre tous les chrétiens, par leur régénération dans le Christ, règne une authentique égalité, tant pour la dignité que pour l'action, par laquelle tous, selon leur propre condition et fonction, coopèrent à l'édification du Christ*, lit-on dans le Code de Droit canonique (canon 208) qui reprend presque textuellement les enseignements du Concile Vatican II (Constitution sur l'Eglise, 32).

Tous les disciples du Christ sont responsables de la foi et de sa rectitude, rendent un culte à Dieu par l'offrande de leur vie droite, et contribuent à la transformation du monde selon l'esprit de l'Evangile (Constitution sur l'Eglise, 10).

Il s'ensuit un certain nombre de droits et de devoirs pour les fidèles du Christ, hommes et femmes[5] qui peuvent être déclinés ainsi :

- Etre acteurs de la mission de l'Eglise : *En vertu du baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire*, rappelle avec insistance le pape François (La joie de l'Evangile, 120 p.ex.).
- Avoir accès à une formation tant à l'intelligence de la foi qu'à l'acquisition de compétences, et être soutenus spirituellement dans leur vocation (Constitution sur l'Eglise, 37).
- S'associer pour prendre et mettre en œuvre leurs initiatives. Ce droit a été rappelé au Concile Vatican II dans le Décret sur l'apostolat des laïcs, 18-19. Jean-Paul II a proposé des critères d'ecclésialité (Exhortation apostolique Les fidèles du Christ laïcs, 30).
- Prendre leur place dans les assemblées et les conseils qui soutiennent le travail apostolique de l'Eglise tant sur le plan spirituel, caritatif, social et autre, et dans lesquels laïcs, consacrés et clercs collaboreront d'une manière appropriée (Décret sur l'apostolat des laïcs. 26).

- Accepter des charges ou des ministères pour la mission, en réponse à l'appel qui leur est adressé. Le principe en est posé au Concile Vatican II (Constitution sur l'Eglise, 33). Paul VI en a décidé la mise en œuvre. Le pape François vient de l'élargir[6].

Autant de points qui donnent un contenu à ce que l'on appelle le sacerdoce commun ou baptismal des chrétiens, et donne une figure à la synodalité.

L'Esprit agit dans le peuple de Dieu et dans le cœur des croyants. Il importe donc d'entrer dans des processus de délibération qui articulent l'élaboration commune des décisions et la prise de décision en respectant la communion sans laquelle il n'y a pas d'Eglise.

### Au service de la synodalité, le ministère apostolique

Une Eglise synodale est une Eglise de participation et de coresponsabilité[7] qui se fonde sur le fait que tous les fidèles sont habilités et appelés à mettre au service des uns des autres les dons reçus du Saint-Esprit.

Aussi, parmi l'ensemble de ceux qui lui sont nécessaires, un ministère particulier est donné à l'Eglise : le ministère apostolique ou ordonné. Exercé, chacun selon la spécificité de leur ordre par les évêques, les prêtres et les diacres, ce ministère[8] signifie la primauté du Christ dans l'Eglise et donc son identité ; il sert la communion de l'Eglise et la garantit.

Il n'y a pas d'extériorité ni de séparation entre les communautés ecclésiales et les ministres ordonnés à leur service mais une distinction des tâches dans la réciprocité de la communion.

Vivre en Eglise suppose une écoute mutuelle et respectueuse, ce qui permet de mieux débusquer les intentions idéologiques, de ne pas absolutiser des programmes d'action et d'être attentif à la nouveauté que l'Esprit Saint veut révéler.

Là trouve son fondement la consultation qui doit nécessairement précéder toute prise de décision. Cette consultation oblige celui à qui il revient de décider tant qu'elle ne brise pas la communion interne de la communauté ecclésiale de ceux et celles qui délibèrent, ou la communion externe avec les autres communautés que l'on reconnaît être l'Eglise.

Aussi la règle n'est pas l'obtention d'une majorité mais la recherche de la plus grande unanimité possible ce qui suppose patience, négociation et compromis.

La synodalité est la voie à suivre pour prendre une décision en Eglise que ce soit dans les paroisses et les diocèses, à l'échelon des conférences épiscopales et de l'Eglise entière à la charité de laquelle préside le pape, l'évêque de Rome.

Les procédures prévues par les lois de l'Eglise pour un synode diocésain, et sans doute à améliorer, peuvent être des points de repère[9].

*La synodalité marque une manière de vivre la communion et la participation dans les Eglises locales qui se caractérise par le respect de la dignité de tous les baptisés et baptisées, la complémentarité des charismes et des ministères, le goût de se réunir en assemblées pour discerner ensemble la voix de l'Esprit (Document final du Synode sur l'Amazonie, 91).*

## La synodalité, un chemin de fraternité

La synodalité suppose d'avoir conscience de l'importance de l'altérité, de la place nécessaire des autres et de l'Autre.

Si, du fait d'une commune appartenance à l'humanité et de leur incorporation à l'Eglise, les fidèles du Christ sont fondamentalement frères et sœurs, il n'en demeure pas moins que, concrètement, ils ont à le devenir. La fraternité est donnée ; elle est aussi à construire.

Les expériences personnelles, familiales et sociales sont là pour enseigner qu'il faut constamment maîtriser les violences et affronter lucidement les conflits afin de les surmonter et de les résoudre.

Aussi les cheminements personnels et collectifs (synode = sun et odos : faire chemin avec, marcher ensemble) doivent-ils être vérifiés. Délibérer avant de prendre une décision suppose une vraie consultation et une réflexion pour écouter la voix du Christ au cœur de son peuple.

Cela suppose des qualités morales : simplicité, humilité, attention à l'autre, conception de la vérité, manière de s'en approcher.

Synodalité et fraternité sont deux termes qui s'appellent mutuellement.

On ne peut devenir soi-même que par les autres (cf. l'encyclique du pape François Fratelli tutti sur la fraternité et l'amitié sociale).

## Entendre les pauvres, un passage obligé

*Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux, à prêter notre voix à leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir la mystérieuse sagesse que Dieu veut nous communiquer à travers eux* (Pape François La joie de l'Evangile, 198). Dieu en Jésus s'est fait pauvre pour révéler qui il est et qui il veut être pour les hommes et avec eux, ce qu'il souhaite pour eux.

Par leurs besoins et leurs initiatives, les pauvres révèlent à chacun, à la société et à l'Eglise ce qui est important, et également ce qui est déviant. Dieu parle par la voix (ou le silence) des pauvres.

Aussi importe-t-il de valoriser les pauvres dans leur bonté propre, avec leur manière d'être, leur culture, la façon de vivre leur foi.

La pauvreté de Jésus est une invitation à se faire un cœur de pauvre *un cœur humble qui sait accueillir sa propre condition de créature limitée et pécheresse pour surmonter la tentation de toute-puissance qui fait croire qu'on est immortel ; la pauvreté est une attitude du cœur qui empêche de penser à l'argent, à la carrière, au luxe comme objectif de vie et condition pour le bonheur* (Pape François Message pour la Première journée mondiale des pauvres).

## La synodalité, une pratique

La synodalité permet à l'Eglise de vivre en conformité avec l'Évangile qu'elle annonce. C'est l'enjeu des réformes et des décisions qui sont à l'ordre du jour.

La synodalité met en œuvre une participation effective de tous pour que tous fassent de l'Eglise l'affaire de tous avec ceux qui leur sont donnés pour les servir à cette fin.

Une synodalité qui entend les plus pauvres et marche à leur pas permet de n'oublier personne dans le cheminement. Elle rend attentive à ce que l'Esprit dit aujourd'hui y compris à travers celles et ceux qui ne partagent pas explicitement la foi de l'Eglise.

La synodalité se fonde sur cette conviction que tous ont à recevoir de tous et à donner à tous.

*La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme (Ac 4, 32).*

Par ses pratiques de consultation, d'écoute, de réflexion, de délibération et de décision, la synodalité ouvre également des perspectives d'espérance aux sociétés pour une meilleure promotion et un plus grand respect de la dignité de toute personne humaine.

La synodalité est un chemin de la Révolution de Dieu, une révolution fraternelle.

15 septembre 2021

Jean-Charles Descubes

Archevêque émérite de Rouen

Président de la Fondation Jean Rodhain

---

[1] Dans un entretien publié sur Vatican News en mai 2021, le cardinal M. Grech, secrétaire du Synode des Evêques, déclare : *Le thème de la synodalité était tombé dans l'oubli dans la pratique ecclésiale et la réflexion ecclésiologique du deuxième millénaire dans l'Eglise catholique. [...] La synodalité comme dimension constitutive de l'Eglise offre [...] un cadre adéquat pour comprendre le ministère hiérarchique.*

[2] *Pour une Eglise synodale : communion, participation et mission* : itinéraire retenu par le pape François pour la XVI<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du synode des évêques.

[3] Cf. les réflexions de la Commission théologique internationale en 1985, *L'unique Eglise du Christ*, à l'occasion du XX<sup>e</sup> anniversaire de la clôture du II<sup>e</sup> Concile du Vatican sur les rapports entre mystère, institution et figures concrètes.

[4] *Les dons de la grâce sont variés, mais c'est le même Esprit. Les services sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous. A chacun est donné la manifestation de l'Esprit en vue du bien [...] Mais celui qui agit en tout cela, c'est l'unique et même Esprit ; il distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier (1 Co 12, 4-11).*

[5] *En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ ; il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme, car tous, vous ne faites plus qu'un dans le Christ Jésus (Ga 3, 27-28).*

[6] Motu proprio autorisant l'accession des femmes aux ministères du lectorat et de l'acolytat (10 janvier 2021) et motu proprio *Antiquum ministerium* établissant le ministère de catéchiste (10 mai 2021).

[7] *Ce qui concerne tous doit être examiné par tous*, adage du droit romain auquel se réfère l'Eglise médiévale. Le processus de décision dans l'Eglise commence toujours par l'écoute, car ce n'est que de cette manière que nous pouvons comprendre comment et où l'Esprit veut conduire l'Eglise.

[8] Ce ministère est reçu par une imposition des mains et une prière d'ordination par lesquelles *certaines fidèles sont institués au nom du Christ et reçoivent le don de l'Esprit Saint pour être par la parole et la grâce de Dieu les pasteurs de l'Eglise (Pontifical romain. Rituel des ordinations, n° 1)*. L'ordination est conférée par les évêques mais tous les fidèles du Christ y ont une part active : *Pendant l'imposition des mains, les fidèles supplient en silence ; ils participent à la prière en l'écoutant, en la ratifiant et en la concluant par l'acclamation finale (n° 7)*.

[9] Dans le droit actuel, le synode diocésain est l'unique instance ecclésiale de décision commune. S'il peut ne rien promulguer ou ne promulguer que partiellement ce qui a été décidé en synode, l'évêque ne peut rien n'y changer ni y ajouter (Code de droit canonique, canons 460-468).

titre documents joints

- [synodalite\\_15.09.2021.pdf](#)

---

**URL source:**<https://www.fondationjeanrodhain.org/la-synodalite-leglise-est-laffaire-de-tous-par-mgr-jean-charles-descubes-president-de-la-fondation>